

**Président** : Christian Ducos

**Siège** : 38 rue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan Cedex

[www.adourmidouze.fr](http://www.adourmidouze.fr)

## Compte-rendu

Mercredi 3 Mai 2023 à 18h

Pôle Culturel  
40090 Saint-Martin-d'Oney

## ORDRE DU JOUR

I.	Affaires générales.....	3
1.	Présentation fiche de poste pour recrutement technicien rivière .....	3
II.	Gestion des milieux aquatiques .....	4
1.	Travaux réalisés et à venir.....	4
a)	Gestion de la végétation .....	4
b)	Etude hydraulique et hydromorphologique du bassin versant du Harlan .....	5
c)	Restauration des annexes hydrauliques.....	6
2.	Réflexion zones humides .....	6
a)	Sollicitation Mont-de-Marsan Agglomération .....	6
b)	Portage d'étude par des tiers sur portion d'EPCI de notre territoire .....	6
III.	Démarche transversale .....	7
1.	Plantation de haies à Bégaar avec la FDC40.....	7
IV.	Natura 2000 .....	8
1.	Entretien des délaissés domaniaux .....	8
2.	Révision du périmètre N2000 de la Midouze « Réseau hydrographique de la Midouze »	8
3.	Journée d'information à destination d'Alliance Forêt Bois .....	8
V.	Animation.....	9
1.	Animations passées .....	9
a)	Intervention au centre de loisirs de Tartas .....	9
b)	Intervention auprès des BTSA GEMEAU de Oeyreluy .....	9
c)	Intervention auprès de la formation Technicien GEMAPI du CFPPA de Vic-en-Bigorre 10	
d)	Programme d'animation « Adour Sans Déchets » .....	10
e)	Journée Mondiale de l'Eau 2023 .....	10
2.	Animations à venir .....	11
a)	Programme d'animations scolaires.....	11
b)	Programme d'animations grand public.....	11

## I. AFFAIRES GENERALES

### 1. Présentation fiche de poste pour recrutement technicien rivière

Comme évoqué lors du dernier comité syndical et comme validé par l'Agence de l'Eau Adour Garonne principal financeur des postes de technicien, le syndicat prévoit d'intégrer un technicien supplémentaire à son équipe à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

A l'approche de cette nouvelle embauche, l'idée serait de mieux se répartir le territoire par secteur entre l'ensemble de l'équipe.

Le nouveau technicien serait en charge du secteur de l'Adour Aval (après la confluence Midouze) ainsi que des sous-bassins du Bos et des 3A, issu d'un transfert de périmètre effectué lors de la mise en œuvre de la GEMAPi, avec l'ancien SYRBAL.

Sur ces bassins versants les plans de gestions restent à élaborer.

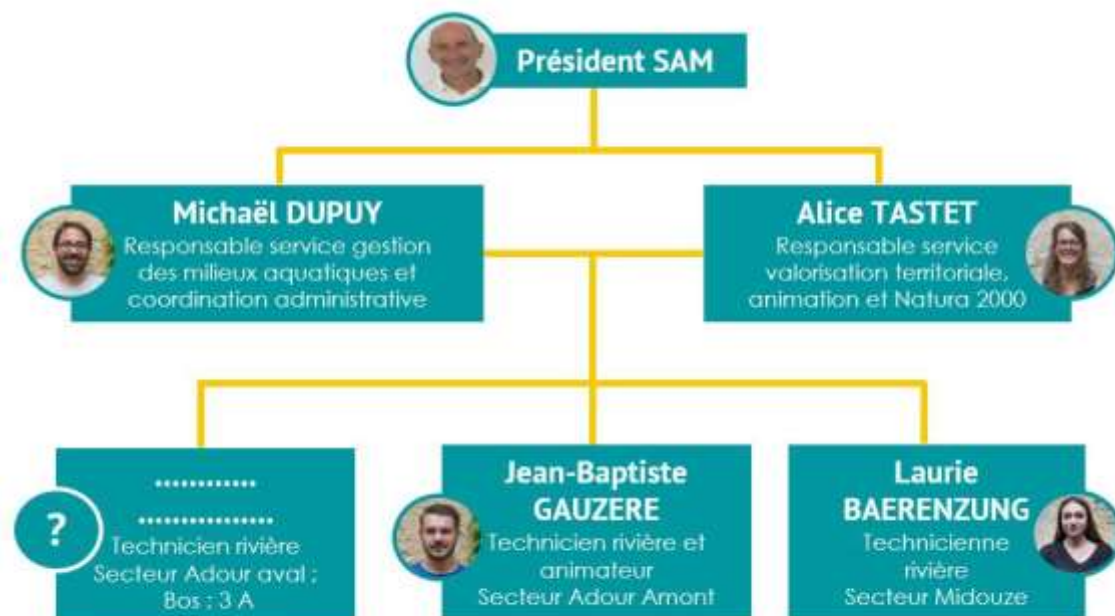
Le technicien serait également le référent en matière de suivis des actions menés par le syndicat (suivis biologiques, hydromorphologiques etc...).

Outre cette sectorisation et cette spécialisation, les grandes missions du poste seraient identiques à celles menées par les autres techniciens rivières à savoir :

- Missions de gestion des milieux aquatiques
- Missions d'animation et de sensibilisation
- Missions d'animation de démarches transversales

Il s'agirait d'un poste en catégorie « B » de cadre d'emploi « technicien territorial ».

Voici l'organigramme mis à jour en perspective de cette embauche :



## II. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

### 1. Travaux réalisés et à venir

#### a) Gestion de la végétation

La gestion de la végétation sur le cours d'eau de l'Estrigon a été réalisée début 2023. Les cours d'eau du Bès d'Arengeosse et du Lapouzin seront réalisés dans les prochaines semaines. Les EPCI concernés par les actions de gestion de la végétation sont la CdA Mont-de-Marsan Agglomération, CdC Cœur Haute Lande, CdC du Pays Tarusate et CdC du Pays Morcenais. Cela concerne plus précisément les communes d'Uchacq-et-Parentis, Cère, Brocas-les-Forges, Tartas, Carcarès-Sainte-Croix et Arengeosse.

#### Description de l'opération :

La gestion de la ripisylve est réalisée pour préserver les secteurs à enjeux (habitation, pont, route...) d'éventuelles dégradations. Les différentes actions d'entretien de la ripisylve peuvent être les suivantes :

- **Abattage sélectif** : cette action vise à anticiper la chute d'un arbre, enlever un arbre mort ou éliminer les arbres d'une cépée afin de l'éclaircir.
- **Retrait des embâcles** : cette action a pour objectif de retirer les arbres tombés dans le lit limitant le bon écoulement des eaux
- **Élagage** : L'élagage permet d'enlever les branches pouvant obstruer l'écoulement de l'eau ou d'éclaircir la ripisylve. Cette action est effectuée sur les sujets mal formés ou menaçant de tomber dans le lit.
- **Recépage** : couper la cépée à la base, proche du sol pour éviter l'arrachage par le courant.

Les objectifs de ces actions sont multiples :

- Restauration de la ripisylve en diversifiant en âges et en essences les espèces
- Prévenir la chute d'arbres et prévenir l'apparition d'encoches d'érosion au droit d'enjeux
- Restaurer les écoulements et prévenir la formation de bouchons

Le groupement d'entreprise EGAN Aquitaine et SB Paysage a été retenu pour réaliser ces prestations.

#### Bilan financier :

Le montant prévisionnel de la totalité des travaux est estimé à 50 000€. Le coût total des travaux réalisés sur l'Estrigon est de **7 650€ HT**.

#### *Questions et remarques remontées en séance*

Joël SAINT-GUIRONS : demande ce qu'il en est des travaux d'entretien du chemin de halage de la Midouze.

Alice TASTET rappelle les devoirs de chacun :

- La DDTM : en tant que propriétaire est tenu d'assurer le libre écoulement des eaux.
- Le CD40 : entretien la végétation sur l'emprise du chemin annuellement (girobroyage) étant donné qu'il est inscrit au PDIPR. Toutefois il se peut que certaines portions ne soient plus accessibles mécaniquement depuis l'apparition des affouillements sur l'assise lors de la crue de fin 2020 début 2021.

Michaël DUPUY indique que les techniciens sont en train de phaser les différentes portions de la Midouze sur lesquelles sera programmé une restauration de la ripisylve dans le temps comme il l'est actuellement fait sur l'Adour.

Denis LANUSSE effectue un rappel historique en précisant que jadis le syndicat avait été créé pour œuvrer à la restauration de cet ancien chemin de halage mais qu'aujourd'hui cela ne fait plus partie des missions pour lesquelles les EPCI cotisent au syndicat.

Christian DUCOS précise que si un arbre tombé en travers du chemin de halage vient à perturber les usages locaux (chasse, pêche), il n'est pas interdit de l'enlever proprement, pour tout ce qui concerne des travaux plus conséquents sur ou à proximité des cours d'eau, il invite à faire preuve de bon sens et à se rapprocher des techniciens du syndicat.

Jean-Marie ESQUIE fait part de son ressenti sur la nécessité de mieux communiquer auprès des propriétaires sur ce qui est autorisé de faire ou pas dans un cours d'eau.

Alice TASTET rebondi en rappelant que lors des dernières élections, le syndicat a réalisé une plaquette d'information rappelant les droits, devoirs et bonnes pratiques des propriétaires riverains, celle-ci a été diffusée auprès des communes et EPCI et elle est disponible sur le site du syndicat ([https://adourmidouze.fr/wp-content/uploads/2022/09/PLAQUETTE\\_SAM-2.pdf](https://adourmidouze.fr/wp-content/uploads/2022/09/PLAQUETTE_SAM-2.pdf)).

Denis LANUSSE tient à souligner malgré tout l'opportunité que représente à certains endroits le non entretien de la part de certains propriétaires qui constitue des zones de freins aux écoulements essentielles.

## **b) Etude hydraulique et hydromorphologique du bassin versant du Harlan**

Cette étude a lieu sur le bassin versant du Harlan. Suite aux crues de 2020-2021, le busage situé sous une zone artisanale a cédé mettant en péril la sécurité d'un bâtiment. Afin de comprendre le fonctionnement de ce bassin versant, le SAM porte une étude pour le compte de la commune et des propriétaires privés.

Cette étude aura pour objectifs de :

- Comprendre la fonction hydraulique et hydromorphologique du bassin versant
- Identifier des solutions afin de restaurer les différentes fonctionnalités de ce bassin versant.

Le bureau d'étude mandaté est SCE environnement, il aura pour but de réaliser un état des lieux et un diagnostic ainsi que de proposer des solutions et de réaliser les avant-projets correspondants.

### **Bilan financier :**

Le montant prévisionnel de l'opération était de **30 000 € HT**.

### c) Restauration des annexes hydrauliques.

Pour l'année 2023, il est programmé de restaurer deux annexes hydrauliques.

**Annexe de Carcen-Ponson :** elle se situe rive droite de la Midouze, le volume à extraire est estimé à 2500m<sup>3</sup>. Au vu de la quantité de matériaux à extraire, il est complexe d'envisager un débouché unique pour les évacuer. Un porté à connaissance est en cours d'élaboration à destination des services de l'Etat afin de modifier l'évacuation des sédiments initialement prévue. En effet une partie sera mis en « banquettes » afin de permettre à la Midouze de remobiliser ces sédiments et d'espérer lui redonner un peu de sinuosité sur ce tronçon.

→ Nous sommes à la recherche d'autres débouchés pour environ 1000m<sup>3</sup>.

**Annexe de Morcenx-la-Nouvelle :** celle-ci sera attenante au cours d'eau du Bès sur la commune de Morcenx-la- Nouvelle. Le volume pressenti à évacuer est estimé à 8000m<sup>3</sup>.

→ Nous sommes à la recherche de débouché quel que soit le volume.

**Si les délégués/référents ont connaissance de communes et/ou agriculteurs intéressés par la récupération de terre, n'hésitez pas à vous manifester.**

#### Bilan financier :

Le montant prévisionnel pour le cumul des deux actions est estimé à **125 000 € HT**.

## 2. Réflexion zones humides

### a) Sollicitation Mont-de-Marsan Agglomération

La Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération souhaite réaliser une étude sur les zones humides sur son périmètre. L'étude aura pour objectif dans un premier temps de pré-localiser les zones humides et de caractériser leur fonctionnement. Puis dans un second temps d'élaborer un plan de gestion de certaines zones humides.

La Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération souhaite porter cette étude sur les zones U et AU du PLUi et à solliciter les syndicats de rivière (Syndicat du Midou et de la Douze et le SAM) pour contribuer financièrement à l'étude pour couvrir les zones N et A.

### b) Portage d'étude par des tiers sur portion d'EPCI de notre territoire

Le Syndicat du Gabas Louts et Bahu va porter une étude de pré localisation des Zones Humides sur son territoire dont la Communauté de communes Terres de Chalosse qui s'interroge sur la position de notre syndicat sur cette thématique et sur la part de leur territoire comprise dans notre bassin versant.

Le syndicat a été convié à participer à une réunion à ce sujet le 4 mai 2023.

→ **Quelle position doit adopter le syndicat face à ces sollicitations ?**

Quels sont les enjeux ?

- *Aménagement du territoire : meilleure prise en compte des zones humides.*
- *Environnemental : préservation de ces milieux aux fonctions multiples.*

- Economique : sommes-nous capables d'assumer financièrement ces dépenses via nos cotisations ?

#### *Questions et remarques remontées en séance*

Bernard KRUZINSKY précise que l'AEAG porte un intérêt sur l'étude des Zones Humides sur l'ensemble du territoire d'un EPCI et non pas uniquement sur les zones U et AU de son PLUi.

Denis LANUSSE exprime son besoin d'avoir plus d'éléments financiers pour se positionner et indique que pour lui il est indispensable de scinder la partie prélocalisation/caractérisation de la partie dédiée à la planification de mesures de gestion.

Christian DUCOS rappelle que le besoin initial provient de l'urbanisme et finit par exposer la complexité de trouver le bon échelon pour porter ces inventaires EPCI ? EPTB ? Syndicats ? Et que selon l'échelon différentes limites pouvaient être rencontrées : moyens financiers, moyens humains, compétences en interne...

Michaël DUPUY met en évidence l'importance de ne pas aborder cette thématique uniquement avec l'entrée biodiversité et rappelle toutes les autres fonctions très importantes endossées par les zones humides notamment l'épuration de l'eau ainsi que le stockage et la restitution de l'eau qui ne seront pas à négliger dans le cadre du changement climatique.

Jean-Marie ESQUIE indique que selon lui, l'EPTB apparaît comme l'échelon le plus pertinent pour porter ces études.

### III. DEMARCHE TRANSVERSALE

#### 1. Plantation de haies à Bégaar avec la FDC40

Le 7 décembre, ce ne sont pas moins de 1300m de haies qui ont été restaurés sur la commune de Bégaar avec le concours d'une multitude d'acteurs locaux : élus, propriétaires, agriculteurs, fédération départementale des chasseurs, le SAM, ainsi que l'ACCA de Bégaar qui a coordonné la logistique de cette journée.

Ces 1300m n'ont pas été réalisés d'un seul tenant et endosseront des rôles multiples. Tandis que les chasseurs y trouvent un intérêt pour la faune sauvage (zone de refuge, de nidification et de déplacement), les agriculteurs y trouveront eux un intérêt pour les cultures (brises crues, habitat des insectes pollinisateurs) quant au syndicat il se satisfera du rôle que pourront jouer ces linéaires dans l'amélioration de la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion des sols.

Née d'une proposition du syndicat, ce projet s'est intégré dans la démarche globale de reconstitution des corridors écologiques portée par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Cette étape concrète de plantation fut précédée de plusieurs réunions de concertation avec les partenaires concernés à savoir : la commune, les propriétaires et l'ACCA.

Grâce au concours du programme LEADER (financement Européen) géré par le PETR Adour Chalosse Tursan ainsi qu'une subvention de la Région Nouvelle Aquitaine, la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes a financé les 1600 plants, tandis que le SAM a de son côté financé les rouleaux de paillage biodégradable.

45 élèves des classes de CE1 ; CE2 ; CM1 ; CM2 de l'école de Bégaar ont également été associés à ce projet dans l'objectif de sensibiliser les enfants à cette thématique. Ces derniers ont pu contribuer à planter 300m de linéaire.

## IV. NATURA 2000

### 1. Entretien des délaissés domaniaux

Le Syndicat Adour Midouze a hérité d'un contrat Natura 2000 dont disposait à l'époque le SMBVM pour l'entretien des délaissés domaniaux (parcelles de l'Etat) en bordure de Midouze. Cet entretien a vocation à maintenir un milieu ouvert tout en conservant la présence de ligneux adaptés au milieu. Une première intervention avait été réalisée par le SMBVM en 2021.

Pour aller au bout de son engagement, le SAM devait refaire un passage d'entretien avant fin juin 2023. Le syndicat a donc fait une demande d'avenant dans l'objectif de rallonger le délai du contrat pour ne pas programmer une opération mécanique en pleine période de reproduction de la faune. A ce jour le syndicat n'ayant pas eu de retours de la Région quant à la demande de prolongation du contrat, nous avons dû classer « sans suite » la consultation des entreprises qui avait été faite dans l'objectif de retenir un opérateur pour réaliser l'entretien de ces parcelles. Nous relancerons la consultation plus tard si nous obtenons l'avenant de la part de la Région.

### 2. Révision du périmètre N2000 de la Midouze « Réseau hydrographique de la Midouze »

Le site Natura 2000 « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » est composé de la Midouze et de tous ses affluents sauf le Retjons. L'objectif de cette révision est de rendre le périmètre actuel plus cohérent en éliminant du site des zones ne disposant pas d'intérêt majeur écologique et d'intégrer les têtes de bassin versant ainsi que le cours d'eau du Retjons qui actuellement ne sont pas intégrés dans le périmètre. Le COPIL N2000 de Midouze Nature a approuvé le travail sur la révision du périmètre.

Le syndicat a rencontré certaines communes ne faisant actuellement pas partie du périmètre ou disposant d'une modification importante ont été rencontrées afin de leur présenter le projet.

### 3. Journée d'information à destination d'Alliance Forêt Bois

De part sa double casquette « gestionnaire des milieux aquatiques » et « animateur de site Natura 2000 », le syndicat a été sollicité par la coopérative forestière Alliance Forêt Bois pour intervenir lors d'une journée de formation qui aura plusieurs objectifs :

- Renforcer les échanges entre les techniciens forestiers et les techniciens rivières
- Améliorer la prise en compte des milieux sensibles tels que la ripisylve et les zones humides lors de leurs interventions

Cette journée est prévue le jeudi 11 mai et il est prévu de se rendre sur deux sites supports, un sur le bassin de l'Adour à Gouts et un sur le bassin de la Midouze à Carcen-Ponson.



### **Questions et remarques remontées en séance**

Michel BAREYT précise qu'il est bien évidemment important de préserver les ripisylve mais qu'il faut élargir la préservation aux îlots de feuillus en général, notamment en haute Landes où ils jouent un rôle prépondérant dans la protection contre les incendies.

Denis LANUSSE effectue un retour d'expérience sur une étude portée par le PNR des Landes de Gascogne « Biodiversité dans les Landes de Gascogne » ainsi que sur le programme « VALBOIS » en indiquant qu'Alliance Forêt Bois commençait à être partie prenante dans des actions de formation.

## **V. ANIMATION**

### **1. Animations passées**

#### **a) Intervention au centre de loisirs de Tartas**

Le syndicat a été sollicité par l'accueil de loisirs de Tartas qui a basé les activités des vacances scolaires de février autour des 4 éléments : terre, eau, air, feu !

Nos animateurs sont donc intervenus le temps d'une journée dédiée à l'eau.

L'intervention de la matinée fut consacrée aux -6ans où ont été abordés les animaux vivant dans ou à proximité des milieux aquatiques tandis que les ateliers de l'après-midi furent dédiés aux cycles de l'eau naturel et domestique ainsi qu'aux différents usages de l'eau avec les 6/10 ans.

Au total pas moins de 51 enfants ont été sensibilisés tout au long de cette journée !

#### **b) Intervention auprès des BTSA GEMEAU de Oeyreluy**

Le LEGTA Hector Serres de Oeyreluy forme chaque année des étudiants en BTSa Gestion et Maîtrise de l'Eau. Cette formation est tournée principalement vers la connaissance et la maîtrise de la ressource en eau et vers la compréhension des systèmes hydrauliques.

Dans le cadre d'un module technique, les professeurs ont décidé d'étudier le fonctionnement de l'Adour et de son bassin versant sur l'aval du territoire du syndicat en abordant les notions de crues, de risque, d'enjeu.

Ainsi le mardi 24 janvier 2023, le syndicat est intervenu pour présenter ce qu'est un syndicat de rivière mais également pour aborder la notion de bassin versant et d'aménagement du territoire par le biais de deux ateliers :

- l'analyse d'une bâche illustrée en mettant en avant les avantages et les inconvénients de certains aspects de l'aménagement d'un bassin versant vis à vis des inondations.
- la reconstitution du territoire sur une maquette à partir de la lecture d'une carte.

### **c) Intervention auprès de la formation Technicien GEMAPI du CFPPA de Vic-en-Bigorre**

Le lundi 3 avril le syndicat a accueilli la formation technicien GEMAPI du CFPPA de Vic-en-Bigorre sur son territoire, cette journée s'est déroulée en deux temps :

- Une présentation en salle à la mairie de Bordères-et-Lamensans durant laquelle le technicien du SAM a pu présenter le syndicat, le Plan Pluriannuel de Gestion en sa globalité pour ensuite faire un zoom sur deux actions à savoir la recharge en dômes ainsi que la renaturation du Gioulé.
- Une visite sur sites à Saint-Maurice-sur-l'Adour pour la recharge en dômes et à Cazères-sur-l'Adour pour la renaturation du Gioulé, l'objectif était de découvrir les travaux réalisés, de discuter de leur mise en œuvre, des objectifs poursuivis et des contraintes rencontrées.
- 

Il est important pour le syndicat de contribuer à cette formation qui représente localement un vivier de potentiels futur professionnels dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques.

### **d) Programme d'animation « Adour Sans Déchets »**

Pour la seconde année consécutive, la fédération départementale de pêche des Landes, le SICTOM du Marsan et le SAM se sont associés pour proposer le programme d'animation « Adour Sans Déchets » à tous les élèves de 5ème du collège de Grenade-sur-l'Adour.

Ce programme d'animation est né en réponse au constat que c'est au niveau des communes les plus peuplées en bord d'Adour que l'on trouve le plus de déchets. L'objectif est donc de sensibiliser les jeunes générations pour remédier à cette problématique.

Le programme s'articule en 3 interventions :

1ère intervention le 27 février 2023 : ateliers ludiques avec le SICTOM (tri des déchets), la Fédération Départementale de Pêche (découverte des poissons) et le syndicat (découverte du bassin versant de l'Adour).

2nde intervention le 4 avril 2023 : ramassage de déchets du collège vers l'Adour. C'est au total 30kg de déchets qui ont été collectés lors de ce ramassage :

- \*Sac jaune = 8.75kg
- \*Sac noir = 4.135kg
- \*Verre = 6.16kg
- \*Déchèterie = 10.745kg
- \*Mégots de cigarettes = 0.685kg

3ème intervention le 23 juin 2023 : initiation à la pêche et atelier sur la qualité de l'eau.

Au total ce sont 107 enfants qui bénéficieront de ces interventions.

### **e) Journée Mondiale de l'Eau 2023**

Comprendre l'interaction d'enjeux aussi bien locaux que mondiaux, interpeller, débattre, émouvoir, voici le sens de la journée mondiale de l'eau. Quelle belle l'occasion à saisir pour vous parler de la Midouze !

Pour la cinquième année consécutive, le syndicat a renouvelé son partenariat avec le lycée agricole professionnel de Mugron en confiant la réalisation du clip vidéo « Confiez-nous la Midouze » et l'organisation d'un événement autour de sa diffusion à 4 étudiants de BTSA Développement et Animation des Territoire Ruraux.

C'est une trentaine de personnes (élus, partenaires, riverains de la Midouze) qui se sont déplacés à Tartas en ce 22 mars.

La soirée s'est déroulée en deux temps, tout d'abord les étudiants ont proposé des ateliers ludiques autour de la Midouze. Ensuite, ils ont diffusé le clip vidéo « Confiez-nous la Midouze » pour lequel ils ont collecté les témoignages, réfléchis au scénario et ils ont ensuite confié le montage à Notilus studio.

Tout au long de la soirée, les participants, pouvaient aller déposer une anecdote relative à la Midouze sur un tableau dédié.

Pour les plus curieux, ci-contre le lien de visualisation du clip « Confiez-nous la Midouze » : <https://youtu.be/Av7B7T6Ryzo>

## 2. Animations à venir

### a) Programme d'animations scolaires

Le programme scolaire de l'année 2022/2023 sera à destination des écoles de la communauté des communes Chalosse Tursan. Ce programme sera co-porté par les 3 syndicats compétents sur ce territoire à savoir : le Syndicat du Bassin Versant des Luys (SBVL) et le Syndicat du Gabas, du Louts et du Bahus (SGLB) et le SAM. Au total 28 classes se sont inscrites.

### b) Programme d'animations grand public

Date	Lieu	Objet	Partenaires
26/04/2023	Onard - Poyanne	Balade commentée sur le Sentier de l'Adour	OT Terres de Chalosse
07/05/2023	Mugron	Atelier ludique sur la biodiversité des milieux aquatiques après une projection de courts métrages	Association Entracte
13/05/2023	Cazères-sur-l'Adour	Stand lors de la fête des Saligues	OT Pays Grenadois
25/05/2023	Aire-sur-l'Adour	Les oiseaux de chez vous – Rencontre avec Franck Ibanez (ornithologue) et le SAM	CdC Aire-sur-l'Adour
15/06/2023	Grenade – St-Maurice	Balade commentée sur le Sentier de l'Adour	OT Pays Grenadois
13/07/2023	Cazères - Larrivière	Descente en canoë commentée	OT Pays Grenadois / Association Lagrange
17 et 18/07/2023	Dax	Stand lors des berges éphémères	Ville de Dax
10/08/2023	Cazères - Larrivière	Descente en canoë commentée	OT Pays Grenadois / Association Lagrange
11/09/2023	Mugron - Nerbis	Balade commentée sur le Sentier de l'Adour	OT Terres de Chalosse

Sur le bassin Midouze, le syndicat a été sollicité par l'entreprise Aqualandes sur leur site de Saint-Martin-d'Oney pour tisser des partenariats d'animation sur leur site à partir de l'automne 2023.